

**DÉCLARATION**  
**PAR S.E M. OMAR HILALE (MAROC)**  
**PRÉSIDENT DE LA SESSION DE 2018**  
**DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU**  
**RAFFERMISSEMENT DU RÔLE DE L'ORGANISATION AUPRÈS DE LA**  
**SIXIÈME COMMISSION**  
**SOIXANTE-TREISIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**QUESTION 85 DE L'ORDRE DU JOUR**

**12 octobre 2018**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur et le grand plaisir de présenter le rapport de la session de 2018 du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, contenue dans le Supplément n° 33 (A/73/33).

Le Comité spécial s'est réuni à New York du 20 au 28 février 2018 et a poursuivi ses délibérations sur les questions mandatées par la résolution 72/118. Il convient de rappeler que, dans le paragraphe 3 de la résolution, le Comité a été prié :

« (a) De poursuivre l'examen de toutes les propositions concernant la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales sous tous ses aspects afin de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et, dans ce contexte, d'examiner les autres propositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont il est déjà saisi ou dont il pourrait être saisi à sa session de 2018, notamment le renforcement des relations et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations ou mécanismes à vocation régionale en matière de règlement pacifique des différends ;

(b) D'examiner, conformément au paragraphe 2 de l'annexe de la résolution 71/146 du 13 décembre 2016, selon des modalités et dans un cadre appropriés, la question de la mise en œuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (Article 50 de la Charte), en se fondant sur tous les rapports du Secrétaire général et les propositions présentées sur ce sujet, et prie le Secrétaire général de lui soumettre son prochain rapport sur la question à sa soixante-quatorzième session ;

(c) De maintenir à son ordre du jour la question du règlement pacifique des différends entre États ;

(d) D'examiner, selon qu'il conviendra, toute proposition qu'elle lui renverra en vue de la mise en œuvre des décisions prises à la réunion plénière de haut niveau de sa soixantième session, en septembre 2005, à propos de la Charte et des amendements qui pourraient y être apportés ;

(e) De continuer de réfléchir, à titre prioritaire, aux moyens d'améliorer ses méthodes de travail et d'optimiser son efficacité et l'utilisation de ses ressources, afin de trouver les mesures acceptables par tous qui seraient à appliquer ; »

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale au paragraphe 6 de la résolution, le Comité spécial a également lancé un débat thématique annuel, au titre de question de l'ordre du jour relatif au règlement pacifique des différends, afin d'examiner les moyens de règlement de différends, selon le chapitre VI de la Charte, y compris en particulier ceux qui figurent à l'article 33 et compatibles avec la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux. Cette année, le Comité spécial s'est concentré sur le sous-thème « Échange d'informations sur les pratiques des États concernant le recours aux négociations et aux enquêtes ».

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous présenter le Rapport, qui se compose de cinq chapitres. Le premier de ces chapitres est entièrement procédural. Les paragraphes 10 à 12 énumèrent tous les points et propositions qui ont été examinés par le Comité spécial.

Le chapitre II du Rapport concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les paragraphes 14 à 16 se rapportent à des commentaires généraux sur le sujet. Les sections A à F du chapitre II exposent ensuite l'examen, par le Comité spécial, d'un certain nombre de points relevant du sujet.

La section A du chapitre II couvre les travaux du Comité spécial sur la question de **l'application des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions**. Les paragraphes 17 à 18 du Rapport reflètent les débats du Comité spécial sur cette question. Comme demandé au paragraphe 5 de la résolution 72/118, le Secrétariat a informé le Comité spécial de l'évolution de la situation concernant le paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général (A/72/136). Un résumé de la réunion d'information est présenté au paragraphe 19 du Rapport.

Le Comité spécial a également abordé la question de **l'adoption et application des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies**, comme indiqué à la section B du chapitre II. Les paragraphes 20 à 24 du Rapport rendent compte des considérations de cette question par le Comité spécial. Comme demandé au paragraphe 4 de la résolution 72/118, le Secrétariat a informé le Comité spécial du document intitulé « Adoption et application des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies », annexé à la résolution 64/115 de l'Assemblée générale. On trouvera aux paragraphes 25 à 30 du Rapport un résumé de la réunion d'information et des débats qui ont suivi au sein du Comité spécial.

La section C du chapitre II, aux paragraphes 31 à 33, rend compte de la considération par le Comité spécial de l'examen de la version révisée de la proposition faite par la Libye aux fins du **renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales**.

La section D du chapitre II, aux paragraphes 34 à 37, résume les débats sur la version révisée du document de travail présenté par le Bélarus et la Fédération de Russie concernant la requête d'un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques du

recours à la force par un État en l'absence d'autorisation préalable du Conseil de sécurité et en dehors des cas où serait exercé le droit de légitime défense.

La section E du chapitre II, aux paragraphes 38 à 41, traite de l'examen du document de travail présenté par Cuba, intitulé « Renforcer la fonction de l'Organisation et la rendre plus efficace : adoption de recommandations »

La dernière section du chapitre II, section F, aux paragraphes 42 à 46, couvre les travaux du Comité spécial sur le document de travail révisé présenté par le Ghana sur **le renforcement des relations et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les mécanismes ou organismes régionaux en matière de règlement pacifique des différends**. Le document de travail révisé est annexé au Rapport.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,

Je passe maintenant au chapitre III du Rapport, qui traite de la question du règlement pacifique des différends. Les paragraphes 47 à 52 se rapportent aux commentaires généraux sur le sujet.

La section A du chapitre III couvre le débat thématique annuel du Comité spécial sur les moyens de règlement des différends, sur le sous-thème « Échange d'informations sur les pratiques des États concernant le recours aux négociations et aux enquêtes ». On trouvera un résumé du débat aux paragraphes 53 à 57. Le paragraphe 58 du rapport rend compte de la recommandation du Comité spécial selon laquelle le débat thématique de la prochaine session porterait sur le sous-thème « Échange d'informations sur les pratiques des États concernant le recours à la médiation. »

La section B du chapitre III, aux paragraphes 59 à 61, résume la discussion sur la proposition de la Fédération de Russie concernant la mise en ligne par le Secrétariat d'un site

Web sur le règlement pacifique des différends et la mise à jour du *Manuel sur le règlement pacifique des différends entre États* datant de 1992.

\*\*\*\*

Monsieur le Président,

Le chapitre IV du Rapport, des paragraphes 62 à 73, résumé le débat du Comité spécial sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Le Secrétariat a informé le Comité spécial de l'état du « *Repertory* » et du « *Repertoire* ». Les recommandations du Comité spécial sur ce point figurent au paragraphe 74 du rapport.

\*\*\*\*

Enfin, Monsieur le Président,

Le chapitre V du Rapport concerne la considération des points restants à l'ordre du jour du Comité spécial. La section A, aux paragraphes 75 à 80, résume le débat sur les méthodes de travail du Comité spécial.

La section B, figurant aux paragraphes 81 à 84, résume les points de vue exprimés sur la définition de nouveaux sujets.

\*\*\*\*

Monsieur le Président,

Avant de conclure, je voudrais adresser mes remerciements aux délégations pour leur coopération, ainsi qu'aux membres du Bureau pour leur aide et leurs conseils précieux.

Je vous remercie.

\*\*\*\*